

# FONDATION LES CHATEAUX

**A nos nouveaux Résidents**

**Bienvenue  
dans notre Institution**



Administration générale : Fondation Les Châteaux - Route d'Orbe 4 - case postale - 1040 Echallens - Tél. : 021 886 36 36 - Fax : 021 886 36 35  
Fondation Les Châteaux - Etablissement médico-social - Rue du Château 5 - 1376 Goumoens-la-Ville - Tél. : 021 886 35 35 - Fax : 021 886 35 34

Mail Echallens et Goumoens : [info@leschateaux.org](mailto:info@leschateaux.org) - site internet : [www.leschateaux.ch](http://www.leschateaux.ch)

## Table des matières

<b>Bienvenue</b> .....	<b>4</b>
<b>D'hier</b> .....	<b>5</b>
- Historique du Château de Goumoens-la-Ville.....	5
- Historique de "l'Asile des Vieillards" du Gros-de-Vaud.....	6
<b>A aujourd'hui</b> .....	<b>7</b>
- Goumoens-la-Ville.....	7
- Echallens.....	7
<b>La Vie de Châteaux</b> .....	<b>8</b>
- Statut juridique.....	8
- Situation & Présentation.....	8
- Notre Mission.....	8
- Animation.....	9
- Familles.....	9
- Vie spirituelle.....	9
- Prix de pension.....	10
- Allocation d'impotence.....	10
- Soins.....	10
- Interdisciplinarité.....	10
- Politique institutionnelle.....	11
- Protection et Sécurité.....	12
<b>A votre service</b> .....	<b>15</b>
- Admission.....	15
- Facturation.....	15
- Horaire d'ouverture des bureaux.....	15
- Courrier & appels téléphoniques.....	16
- Cafétérias.....	16

- Chambres .....	17
- Entretien des chambres .....	17
- Argent de poche .....	17
- Bijoux & Objets de valeur .....	17
- Vêtements & Couture .....	18
- Repas .....	18
- Visites .....	18
- Sorties .....	19
- Animations .....	19
- Journal "La Vie de Châteaux" .....	19
- Bibliothèque .....	19
- Salon de coiffure & Pédicure .....	19
- Médecin .....	20
- DEP - Dossier électronique du patient .....	20
- Médicaments .....	20
- Dentiste .....	20
- Service social .....	21
- Assurance-maladie .....	21
- Transports .....	21
- Hôpital .....	22
- Votations .....	22
- Réclamations .....	22
<b>Conclusion .....</b>	<b>22</b>
<b>Organigramme .....</b>	<b>23</b>

## Bienvenue

Vous faites partie des Résidents de la Fondation Les Châteaux et c'est avec la plus grande cordialité que nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous estimons qu'il est indispensable que vous appreniez à connaître notre institution et en particulier les prestations qu'elle vous offre.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les règles et usages de la maison. Nous sommes certains que ces informations vous permettront de vous intégrer rapidement dans votre nouveau lieu de vie.

Nous avons plaisir à dire que la Fondation Les Châteaux est un établissement médico-social moderne, développant une politique générale centrée sur les besoins du Résident.

Nous vous souhaitons un excellent séjour dans notre établissement et vous informons que la Direction est à votre entière disposition pour accueillir vos remarques et suggestions, dans le but d'améliorer la qualité de nos prestations.

### Adresses de l'institution :

#### Echallens :

##### **Fondation Les Châteaux**

Route d'Orbe 4  
Case postale  
1040 Echallens  
Tél : 021 886 36 36  
Fax : 021 886 36 35  
E-mail : [info@leschateaux.org](mailto:info@leschateaux.org)

#### Médecin de l'EMS d'Echallens :

##### **Dr Frédéric Anex**

Rte de Lausanne 14 A  
1040 Echallens  
Tél : 021 886 39 87 mercredi matin  
Tél : 021 886 10 00 cabinet privé  
Fax : 021 881 29 43 cabinet privé

#### Goumoens-la-Ville :

##### **Fondation Les Châteaux**

Rue du Château 5  
1376 Goumoens-la-Ville  
Tél : 021 886 35 35  
Fax : 021 886 35 34  
E-mail : [info@leschateaux.org](mailto:info@leschateaux.org)

#### Médecin de l'EMS de Goumoens-la-Ville :

##### **Dre Isabelle Tran-Mottaz**

Rte de Lausanne 14 A  
1040 Echallens  
Tél : 021 886 34 87 mardi matin  
Tél : 021 881 34 44 cabinet privé  
Fax : 021 881 29 43 cabinet privé

## D'hier



### Historique du Château de Goumoens-la-Ville

Aux 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> siècles, le Pays romand ne comptait qu'une seule famille de Goumoens, laquelle habitait la forteresse de Goumoens-le-Châtel, devenue aujourd'hui les châteaux de St-Barthélemy, de Goumoens-la-Ville et de Goumoens-le-Jux.

Si les châteaux de Goumoens-le-Châtel (aujourd'hui château de St-Barthélemy) et de Goumoens-la-Ville existent encore malgré de nombreuses transformations, il ne reste du château de Goumoens-le-Jux que quelques murs à ras le sol, à l'ouest de la commune.

Pourquoi ce terme de Goumoens-la-Ville, alors que cette localité n'a jamais été plus grande qu'un village de moyenne importance ? En histoire, le terme « la-Ville » désigne souvent une « localité non fortifiée, un village ».

Le château de Goumoens-la-Ville fut si souvent transformé au cours des siècles qu'il ne reste plus guère de parties moyenâgeuses, à l'exception des trois tours carrées, plutôt basses. Dans la tour sud, au rez-de-chaussée, se trouve la salle des gardes. Au premier étage, on peut voir la chapelle.

On remarquera sur les toits des trois tours, des « poinçons » ou pointes, ornés de boules. Ce sont des adjonctions de l'époque baroque, soit du 17<sup>ème</sup> ou du 18<sup>ème</sup> siècle.

La tour des prisons, petite et carrée, renferme deux cachots superposés. Celui du premier étage possède toujours deux anneaux fixés au mur, auxquels on enchaînait autrefois les prisonniers. Ces derniers cherchaient toujours, lorsque les murs étaient trop épais, à percer les plafonds. C'est pourquoi le Châtelain de Goumoens-la-Ville prit la précaution de couvrir ses deux cachots avec de solides voûtes en pierre, en forme de berceau ou tunnel. Et pour éviter l'écartement des murs, il orienta les voûtes en les croisant, afin de répartir les poussées sur les quatre murs. Fort ingénieux...

Les armoiries des Nobles de Goumoens-la-Ville sont sculptées au-dessus de la porte de la tour des prisons, ainsi que sur la façade est de la maison « Bovon ».

## **Historique de « l'Asile des Vieillards » du Gros-de-Vaud**



En octobre 1920, le Comité de la société pour le développement d'Echallens décide de prendre contact avec les communes du district afin d'étudier la nécessité de créer un « asile pour vieillards » dans le Gros-de-Vaud. Vingt communes sont favorables à l'idée.

Ce résultat très satisfaisant permet au Comité d'aller de l'avant. Il décide de convoquer les communes de la région à une assemblée préparatoire, le 23 mars 1924. L'assemblée favorable au projet présenté décide donc de convoquer une assemblée constitutive, pour le 1<sup>er</sup> juin 1924, où 17 communes sont représentées. Le principe de la création d'un « Asile des Vieillards » dans le Gros-de-Vaud est admis à l'unanimité. Cependant, l'œuvre est loin d'être terminée. Faut-il acquérir ou construire un bâtiment ? Au siècle passé, le château de Goumoens appartenait à Monsieur Alfred de Goumöens, Major au service d'Autriche. A sa mort, en 1876, le château revient à sa fille unique, Madame Couvreu-de-Goumöens. En 1924, cette dernière cède sa propriété à « l'Asile des Vieillards » du Gros-de-Vaud. Les premiers pensionnaires sont accueillis le 5 août 1925. Sœur Elise Lagnaz, diaconesse, dirige la maison.

Nous citerons ici Sœur Delly Perret-Gentil, Directrice durant 33 ans, et Sœur Dora Debrunner, son adjointe durant 15 ans.

D'entente avec l'Institution des diaconesses de St-Loup, le départ des Sœurs est fixé au 31 mars 1982 et une fête solennelle dite « Fête de la Reconnaissance » est organisée par une commission ad hoc.

Avec le départ des Sœurs, « l'Asile des Vieillards » du Gros-de-Vaud devient « la Maison de repos » de Goumoens-la-Ville, le terme « asile » n'étant plus utilisé pour les maisons de repos ou établissements médico-sociaux d'aujourd'hui.

Rendons-nous maintenant à l'établissement médico-social d'Echallens.

Dès l'année 1983, des bruits courent au village concernant la création d'un établissement médico-social à Echallens. Le choix du terrain fut quelque peu difficile, mais c'est finalement le terrain du Grabe, proche de la Côte-à-Tenot, qui fut retenu. Le Comité d'initiative, sous la présidence de Monsieur Robert Dory, se réunit pour la première fois le 13 mars 1984, à 17h00, au café de la Couronne à Echallens. Bientôt aura lieu la construction de ce grand bâtiment qui abritera le centre commercial COOP, l'EMS, un abri de protection civile, un poste sanitaire de secours, et enfin le CMS (centre médico-social), qui dès 1996 a déménagé dans l'immeuble d'à côté, avant de s'installer au Grand-Record.

Au début de l'année 1990, le centre commercial ouvre ses portes, tandis que l'EMS reçoit ses premiers Résidents, le 2 avril 1990.

## A aujourd'hui

### Goumoens-la-Ville

De 1984 à 1992, d'importants travaux sont réalisés au « Château », à commencer par la création d'un parking dans le jardin potager, l'aménagement de chemins dans le parc, suivis de la transformation intérieure des bâtiments. Dorénavant, le « Château » de Goumoens-la-Ville offre la même qualité de confort et de sécurité à nos Résidents que celui d'Echallens.

Le « Château » de Goumoens-la-Ville, situé à 3 km d'Echallens, est intégré au village et jouit d'une vue imprenable sur les Alpes. Il dispose d'un jardin magnifiquement arborisé et d'un parc avec des animaux mettant en valeur tout le charme de la campagne. Il y a également une cafétéria ouverte au public, ainsi qu'une place de jeux.

Sa capacité d'accueil s'élève à 57 lits. Il est desservi par la route et le car postal.

### Echallens

Construit en 1990, l'immeuble est proche de la place du marché, des établissements publics et des commerces. Il y abrite le siège et l'administration générale de la Fondation Les Châteaux, qui veille sur les deux maisons d'Echallens et de Goumoens-la-Ville. Il dispose d'une cafétéria qui est ouverte au public.

Sa capacité d'accueil s'élève à 51 lits. L'accès en est facile soit par la route, soit par le train Lausanne-Echallens-Bercher (LEB), soit par car postal.

## La Vie de Châteaux

Les chapitres précédents nous ont permis de suivre l'histoire de notre Fondation. Les suivants vous présentent la Fondation Les Châteaux de l'an 2000.

### **Statut juridique**

La Fondation Les Châteaux est une Fondation d'utilité publique, politiquement et confessionnellement neutre, ne poursuivant aucun but lucratif.

### **Situation & Présentation**

La Fondation réunit sous une même Direction deux établissements médico-sociaux très différents, l'un à Echallens, l'autre à Goumoens-la-Ville. Elle offre une capacité d'accueil globale de 108 lits.

### **Notre Mission**

#### **Activités internes**

Le concept d'accompagnement et de soins fait partie intégrante de la mission de notre institution.

Le personnel, tous secteurs confondus, s'y réfère dans tous les actes de la vie quotidienne.

A Echallens, les unités « Etage Bleu » et « Etage Rose » sont des unités gériatriques de type « C ». Elles accueillent des Résidents présentant une certaine dépendance pour l'accomplissement des activités de la vie quotidienne. Ces unités sont destinées à des personnes atteintes d'affections chroniques et nécessitant des soins ainsi que des prestations dont le but est de pallier la perte de l'autonomie et dans la mesure du possible à la maintenir, voire à la récupérer.

A Goumoens-la-Ville, les unités « Chat-Botté » et « Arc-en-Ciel » sont des unités gériatriques de type « C », hébergeant les mêmes personnes décrites ci-avant.

L'unité de « l'Aube », quant à elle, est une unité de type « C », mais psychogériatrique, qui accueille les Résidents présentant des signes de démence ou des pathologies psychiatriques, avec ou sans dépendance physique.

### **Activités externes**

A Echallens, "l'Escale" est une unité de courts-séjours (CS), destinée à recevoir des personnes pour une durée de 30 jours par an au maximum. Cette durée peut être fractionnée.

Son infrastructure le lui permettant, la cuisine d'Echallens fournit le centre médico-social (CMS) en repas à domicile.

### **Animation**

L'animation enrichit la vie quotidienne des Résidents sur le plan social et culturel, et prévient l'isolement en développant les relations avec l'extérieur.

### **Familles**

La continuité des relations familiales joue un grand rôle dans l'adaptation d'un Résident dans un nouveau lieu de vie. Dans cet objectif, nous laissons la porte largement ouverte aux familles et aux proches qui souhaitent participer à cet accompagnement.

Un forum des familles est organisé régulièrement afin de favoriser les échanges et de donner des informations sur la vie de l'institution.

### **Vie spirituelle**

Un pasteur, un aumônier et un curé visitent régulièrement les Résidents et offrent des cultes, messes et lectures bibliques.

A la demande du Résident, nous contactons le représentant de son Église.

## **Prix de pension**

Le prix de pension est déterminé avec l'aide de deux outils d'évaluation :

- L'outil "PLAISIR" détermine le coût des soins à charge des caisses-maladie.
- L'outil "SOHO" détermine le coût socio-hôtelier à charge du Résident.

Il y a lieu de prendre en compte les frais d'investissement mobilier et d'entretien immobilier qui sont facturés en sus du prix de pension, à charge du Résident.

En principe, tout est compris dans le prix de pension, à l'exception des prestations figurant sur la liste des "POS" (prestations ordinaires supplémentaires) et des "PSAC" (prestations supplémentaires à choix), faisant partie du contrat d'hébergement.

La rente AVS, la pension (retraite) éventuelle et les prestations complémentaires (PC) suffisent généralement à payer le prix de pension.

En principe, la famille n'est pas tenue de participer au prix de pension, sauf en cas de donations, notamment immobilières.

Le régime des prestations complémentaires prend en compte la fortune du Résident. Ainsi, les éventuels livrets d'épargne sont « mangés » par le système, avant l'intervention des aides sociales diverses.

## **Allocation d'impotence**

L'allocation d'impotence versée à certains Résidents par la caisse de compensation AVS/AI est facturée par l'institution en sus du prix de pension, pour couvrir les charges supplémentaires.

## **Soins**

Chaque Résident a un référent parmi l'équipe soignante. Ce référent connaît plus personnellement le Résident, ses proches et ses projets de vie, permettant ainsi un accompagnement adapté à chacun. Un concept d'accompagnement et de soins permet de tenir compte des habitudes antérieures, des souhaits et des capacités du Résident.

## **Interdisciplinarité**

Une équipe interdisciplinaire se réunit régulièrement afin de chercher des solutions aux problèmes de santé du Résident. Elle se compose en principe de l'infirmière cheffe, du médecin, du physiothérapeute, du musicothérapeute, de l'animateur, des soignants de l'établissement, ainsi que de divers professionnels d'autres secteurs appelés selon leur spécialité.

## **POLITIQUE INSTITUTIONNELLE**

La mission de l'institution ne peut s'accomplir que dans un environnement propice et approprié mis en évidence par l'exploitation du système de management Qualité.

En conséquence, la Direction s'engage :

- A établir et entretenir des relations constructives avec les différents partenaires politiques, économiques et sociaux.
- A promouvoir un management participatif permettant à chaque collaboratrice et collaborateur d'utiliser ses compétences personnelles.
- A établir et réévaluer périodiquement la politique de communication et d'information.
- A développer et maintenir une gestion de l'amélioration pertinente et efficace.
- A établir un véritable partenariat avec les intervenants externes à l'institution et à évaluer leurs prestations et leurs fournitures.
- A utiliser judicieusement les ressources financières à disposition par la pratique d'une gestion saine et transparente.
- A offrir aux collaboratrices et collaborateurs des formations en fonction des besoins et attentes des usagers, ainsi que de la politique stratégique de l'institution.
- A mesurer périodiquement la satisfaction et la performance de l'ensemble du personnel.
- A prendre en considération les besoins spécifiques des Bénéficiaires, de leurs familles et de leurs représentants, par un dialogue constructif et permanent.
- A fournir aux Bénéficiaires des prestations personnalisées et actualisées, notamment par le biais d'un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) adapté en fonction des besoins de chaque Bénéficiaire.
- A se préoccuper du confort et de l'ambiance des lieux de vie, dans le but de favoriser le bien-être de chacun.
- A développer les infrastructures et les prestations afin de répondre aux besoins des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs.
- A réévaluer périodiquement le Concept de la prise en soins et d'accompagnement afin de garantir son adéquation par rapport aux besoins et attentes des Bénéficiaires, des familles et du réseau.
- A garantir la sécurité des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs par une analyse systématique des risques à tous les niveaux des processus de l'institution, tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de la santé et de l'hygiène.
- A s'engager avec toutes les ressources et aptitudes dont nous disposons en faveur du bien-être et de la sécurité des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs, et en faveur de l'environnement.
- A prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données personnelles des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs conformément à la législation suisse sur la protection des données (LPD).

## **Protection et Sécurité**

La Fondation les Châteaux est membre d'Héviva (association vaudoise d'institutions médico-psycho-sociales) et applique la Charte Ethique de cette association, par laquelle nous nous engageons, reconnaissant ainsi des valeurs communes.

Dès l'entrée du Résident au sein de notre institution, le service technique se tient à disposition afin d'aider le Résident et son entourage dans l'aménagement de sa chambre, et de répondre au fur et à mesure des diverses demandes.

Le chef technique est également responsable de la sécurité. Un EMS doit être un lieu sécurisé (accès aux lieux, signalisation, main-courante, équipements adaptés aux différents degrés de pathologies, etc.) et répondre à des lois et normes strictes cantonales et fédérales.

Nos établissements sont équipés d'un système de détection d'incendie directement relié à la centrale d'alarme des pompiers. L'ensemble de notre personnel est sensibilisé, au minimum une fois par année, aux risques et à la prévention du feu et à la sécurité de manière plus large.

Tous les membres du personnel de la Fondation les Châteaux participent activement à la sécurité et à l'autonomie des Résidents par leur présence, tout en respectant leur intimité, le rythme de vie et l'environnement, selon les principes suivants de la CIVESS.

### **La dignité et l'intimité du Résident sont préservées**

- ❖ Les droits des Résidents sont connus, respectés et exercés.
- ❖ L'estime de soi du Résident est préservée par une image corporelle soignée.
- ❖ La sphère privée et identitaire du Résident est respectée.
- ❖ Lors de soins, des mesures sont prises pour préserver les habitudes et l'intimité du Résident.
- ❖ L'organisation des repas correspond aux normes hôtelières ; les goûts individuels et besoins nutritionnels du Résident sont respectés.

### **La sécurité est assurée et l'autonomie est favorisée**

- ❖ Un système d'appel est à portée du Résident et des moyens auxiliaires adaptés lui sont proposés. Le lieu de vie est adapté à son handicap.
- ❖ Le personnel s'adapte au rythme du Résident.
- ❖ L'autonomie du Résident est favorisée dans les activités de la vie quotidienne.
- ❖ La gestion des médicaments est conforme aux normes professionnelles.
- ❖ L'aide au repas est adaptée aux capacités et habitudes du Résident et favorise son autonomie.

### **La communication, individuelle et collective, est respectueuse et favorisée**

- ❖ Le personnel s'adresse au Résident avec respect.
- ❖ Le maintien de relations avec l'extérieur est favorisé.
- ❖ Les activités proposées aux Résidents répondent à leurs aspirations et correspondent à leur projet individuel.
- ❖ L'accès à l'information est facilité.
- ❖ Les besoins affectifs et spirituels du Résident sont pris en considération.

### **L'EMS dispose d'un dossier individuel permettant la réalisation et l'évaluation des processus d'accompagnement**

- ❖ Le dossier du Résident présente une histoire de vie, un recueil de données, des observations qui participent à l'élaboration du projet d'accompagnement.
- ❖ Une collaboration interdisciplinaire régulière permet d'élaborer un projet d'accompagnement psycho-social et spirituel.
- ❖ Les mesures de contraintes sont exceptionnelles et leur protocole est appliqué de manière conforme à la procédure.
- ❖ Le protocole de prévention et de traitement des escarres / plaies ou la démarche institutionnelle est appliqué de manière conforme.
- ❖ Le protocole des soins palliatifs de l'institution et le protocole du suivi de la douleur sont appliqués de manière conforme.
- ❖ Le protocole ou la démarche institutionnelle d'évaluation du risque de dénutrition est appliqué de manière conforme.

### **L'EMS respecte les exigences légales en matière de dotation et de qualification du personnel**

- ❖ la dotation en personnel soignant est égale ou supérieure à la dotation exigée.
- ❖ la présence d'une infirmière diplômée 7/7 jours est assurée et des piquets sont organisés.
- ❖ la dotation en personnel d'accompagnement socio-culturel est égale ou supérieure à la dotation exigée.

## **Prévention de la maltraitance (verbale ou physique), des abus sexuels et d'autres formes de violation de l'intégrité**

Nous sommes vigilants : nous ne tolérons aucun abus sexuel, aucune maltraitance ni aucune autre forme de violation de l'intégrité. La Fondation les Châteaux **applique la politique de tolérance zéro.**

Une attention et une vigilance particulières sont appliquées en matière de recrutement et sélection du personnel. La présentation d'un extrait du casier judiciaire spécial est une condition pour l'engagement de collaborateurs en contact direct avec les personnes particulièrement vulnérables. Nous contrôlons les certificats de manière attentive et sollicitons des références.

Lors de leur engagement, les nouveaux collaborateurs de notre institution signent une Charte du Comportement qui fait partie intégrante du contrat de travail. Dans celle-ci, ils s'engagent à participer activement à la réalisation de la tolérance zéro.

Toute suspicion d'agression ou si un Résident se sent agressé par un tiers, que ce soit verbalement ou physiquement, il doit immédiatement annoncer de tels incidents à son référent ou à la Direction qui prendra les mesures nécessaires.

## A votre service

### Admission

Toutes les demandes d'admission doivent passer par le BRIO (Bureau régional d'information, d'orientation et de liaison ; (<https://www.reseau-sante-region-lausanne.ch/highlight/bienvenue-au-brio>)).

Une rencontre est organisée entre la Direction et la famille et, éventuellement, le futur Résident, afin d'expliquer les conditions financières et réunir tous les documents nécessaires à l'hébergement.

Les priorités d'admission sont les suivantes :

1. Personne résidant dans le district d'Echallens.
2. Personne dont la famille réside dans le district d'Echallens.
3. Personne résidant dans un autre district et sa famille aussi, pour autant qu'un lit soit disponible.

### Facturation

Une facture détaillée est établie chaque mois et est transmise au répondant administratif. Sur demande et au besoin, le service comptable procède au transfert des rentes directement.

Tous les renseignements complémentaires que vous souhaiteriez peuvent être obtenus auprès de l'administration d'Echallens.

### Horaires d'ouverture des bureaux

Echallens

du lundi au vendredi :      Matin :              08h00 - 12h00

Après-midi :              13h30 - 17h00

Toute la gestion administrative des EMS d'Echallens et de Goumoens est traitée en nos bureaux d'Echallens.

## **Courrier & appels téléphoniques**

Le tri du courrier s'effectue par le secrétariat d'Echallens et la cafétéria de Goumoens, selon le principe suivant :

- le courrier pour l'établissement est transmis au Directeur général,
- le courrier personnel est remis au Résident ou à son répondant.

En semaine, la distribution du courrier est assurée par l'administration, alors que le samedi, elle est assurée par la cafétéria.

Concernant les droits civiques, la Direction est sensible aux droits du Résident et à cet égard, tout matériel de vote lui est remis systématiquement, pour autant qu'il ne soit pas interdit (sous curatelle de portée générale). Si les proches constatent que le Résident est désorienté, la Direction les invite à l'assister dans l'exercice de son droit. Pour le Résident interdit, la Justice de Paix avertit la commune de domicile de ne pas envoyer le matériel de vote.

Les chambres sont équipées d'une ligne de téléphone directe afin de faciliter la relation du Résident avec sa famille et l'extérieur. Vous recevez à l'admission la liste des numéros de téléphones directs des principaux responsables de l'institution. En cas de besoin particulier, l'infirmier responsable vous donnera la ligne directe des veilleuses.

## **Cafétérias**

Nos cafétérias sont publiques. Les heures d'ouverture sont les suivantes :

**Echallens** : du lundi au samedi : 08h30 - 17h30  
dimanche et fériés : 10h00 - 17h30

**Goumoens** : du lundi au  
dimanche et fériés : 10h45 - 17h15

Elles vous offrent différentes possibilités :

- Repas avec de la famille et/ou des amis  
(dans ce cas, nous vous remercions de réserver votre table le jour précédent)
- Rencontres avec des visites
- Menus à choix pour divers événements
- Carte de salades en été.

## **Chambres**

Nous disposons de chambres individuelles ainsi que de chambres doubles. Chaque chambre est équipée d'un lit électrique, d'une table de nuit, d'une sonnette et d'un téléphone.

Le reste de la chambre peut être meublé à loisir. Une prise est à disposition pour installer un téléviseur.

Les toilettes, douches et bains se trouvent à proximité. Certaines chambres à Goumoens-la-Ville bénéficient de douches et de toilettes.

## **Entretien des chambres**

Les femmes de ménage se chargent quotidiennement de l'entretien des chambres et des lieux communs.

## **Argent de poche**

Une carte nominative est à disposition de chaque Résident auprès de la cafétéria.

Les familles et/ou répondants ont la responsabilité d'alimenter cette carte, soit par un apport en espèces, soit via un versement postal. Exceptionnellement, sur demande, le service comptable peut alimenter la carte du Résident et refacturer à la fin du mois.

Les Résidents, encadrés si besoin du personnel soignant, peuvent retirer de l'argent sur leur carte durant les heures d'ouverture de la cafétéria ou utiliser leur carte pour leurs consommations.

## **Bijoux & Objets de valeur**

Il est vivement recommandé de ne pas apporter de bijoux ou d'objets de trop grande valeur dans les chambres.

Un inventaire est établi et vérifié régulièrement. La Direction remercie les familles de signaler tout nouveau bijou ou objet apporté ou repris durant l'hébergement de leur parent.

La Direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de disparition.

## **Vêtements & Couture**

Une blanchisserie extérieure s'occupe de l'entretien du linge ; ceci est compris dans le prix de pension. Tous les habits sont marqués avec une étiquette portant le nom et le prénom du Résident ainsi que le numéro de l'institution (Echallens : 47 / Goumoens-la-Ville : 39). Ce travail est exécuté par les gestionnaires en intendance (GEI) de l'institution, à charge du Résident. L'institution fournit la literie et les linges de toilette.

Le linge délicat (exemple : laine, soie, cachemire) non lavable est muni de la même étiquette mais marquée d'une ligne rouge ; ce linge est également traité par la blanchisserie.

Les travaux de couture sont facturés au prix coûtant selon le travail effectué.

Il est demandé d'amener dès l'entrée suffisamment de vêtements et de sous-vêtements et d'assumer la gestion des habits d'été et d'hiver.

Lorsque des nouveaux habits (non marqués) sont apportés à l'EMS, nous vous remercions de ne pas les ranger dans les armoires mais de les donner directement aux GEI ou aux soignantes pour qu'ils puissent être marqués dans les plus brefs délais afin d'éviter les pertes.

## **Repas**

Les repas sont servis selon l'horaire ci-dessous :

- ❖ **petit-déjeuner** : de 08h00 à 09h30, dès 07h30 sur demande.  
(ou possibilité de le prendre en chambre)
- ❖ **dîner** : à 12h00.
- ❖ **souper** : à 18h00.
- ❖ **thé** : dès 10h00 et dès 15h00.

En principe, les Résidents prennent leurs repas dans la salle à manger de leur groupe et peuvent également manger à la cafétéria. Les menus de la semaine sont affichés dans les salles à manger.

Le chef de cuisine confectionne les régimes spéciaux ordonnés par le médecin de l'établissement.

## **Visites**

Nous n'avons aucune restriction quant aux heures de visite et plusieurs salons sont à disposition. Toutefois, afin de préserver la tranquillité lors des repas, nous remercions les visiteurs d'éviter de venir durant ces heures dans la mesure du possible.

## **Sorties**

Si un Résident souhaite s'absenter, il suffit d'avertir le groupe ainsi que le chef de cuisine, au plus tard le jour précédent.

## **Animations**

Une animation variée est régulièrement organisée dans l'établissement.

Les principales activités sont : les sorties, la gymnastique, le cinéma, le chant, la lecture du journal, le loto, les jeux, les repas de saisons, le jardinage, le thé musical (ouvert au public), divers ateliers, des grillades en été et des fondues / raclettes en hiver.

Le programme mensuel des animations se trouve dans le journal de maison « La Vie de Châteaux », qui est à votre disposition aux réceptions et cafétérias d'Echallens et de Goumoens-la-Ville, ainsi que sur notre site internet [www.leschateaux.ch](http://www.leschateaux.ch).

Des balades d'un jour sont organisées selon les saisons, pour un prix forfaitaire fixé par la Direction.

Un goûter d'anniversaire réunit chaque mois les Résidents et les membres du personnel pour un thé anniversaire.

## **Journal « La Vie de Châteaux »**

Le journal de l'institution s'intitule « La Vie de Châteaux » et paraît mensuellement. Si vous souhaitez faire des propositions d'articles, vous pouvez vous adresser à l'administration d'Echallens.

## **Bibliothèque**

La bibliothèque est composée d'ouvrages pédagogiques et de romans. Ces livres sont à disposition des Résidents et des collaborateurs.

## **Salon de coiffure & Pédicure**

Un coiffeur est à disposition dans chaque établissement, deux à trois matins par semaine. Les tarifs sont affichés au salon de coiffure.

Un podologue dispense des soins appropriés tous les deux mois environ. Les tarifs figurent sur la liste des prestations supplémentaires à choix (PSAC).

Ces frais seront ajoutés à la fin du mois sur la facture de pension.

## **Médecin**

Le médecin responsable effectue une visite médicale hebdomadaire (mercredi à Echallens ; mardi à Goumoens). En cas de besoin, leurs coordonnées téléphoniques figurent à la page 4 de cette plaquette. Les honoraires du médecin sont facturés directement à la caisse-maladie. Les Résidents au bénéfice de prestations complémentaires (PC) peuvent demander le remboursement des 10% de participation aux PCG (prestations complémentaires pour frais de guérison).

## **DEP – Dossier électronique du patient**

Les Résidents ou leur représentant thérapeutique peuvent prendre contact avec l'infirmier chef afin d'ouvrir un dossier électronique du patient DEP.

Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil de documents personnels qui contient des informations en lien avec la santé. Tout comme vous, les professionnels de la santé qui vous traitent peuvent consulter ces informations en tout temps en passant par une connexion Internet sûre. Vous décidez librement qui peut visionner quels documents et quand.

### **Avantages**

Garder une vue d'ensemble et gérer ses données. Faciliter le partage d'informations pour toutes les personnes concernées.

### **Fonctions**

Déposer et consulter des documents. Gérer les droits d'accès. Accorder l'accès aux médecins en cas d'urgence.

### **Sécurité**

La loi fédérale sur la protection des données et la loi fédérale sur le dossier électronique du patient garantissent que les documents placés dans votre DEP sont sécurisés et protégés contre les accès non autorisés.

## **Médicaments**

Les médicaments sont prescrits par le médecin et fournis par le pharmacien qui facture à la caisse-maladie. Les Résidents au bénéfice de PC peuvent demander le remboursement des 10% de participation aux PCG. Exceptionnellement, des médicaments hors liste peuvent être prescrits par le médecin ; ceux-ci sont à charge du Résident.

## **Dentiste**

Les consultations se font à l'extérieur et un devis pour des frais à partir de CHF 3'000.- doit être fourni par le dentiste à la Direction, pour une éventuelle participation financière des services sociaux (SASH ou PCG).

## **Service social**

En cas de besoin, l'administration d'Echallens peut fournir les coordonnées des services compétents pour diverses démarches administratives et sociales.

## **Assurance-maladie**

La prime d'assurance-maladie est due par le Résident autonome financièrement. Pour les Résidents au bénéfice de prestations complémentaires, leur prime d'assurance de base est couverte par le subside cantonal jusqu'à hauteur du montant fixé chaque année par le Conseil d'Etat. Dans ce cas, c'est au bon vouloir des familles de garder ou de supprimer les assurances complémentaires.

## **Transports**

Les transports pour des consultations médicales à l'extérieur de l'établissement sont sous la responsabilité des familles. Un véhicule est à disposition sur réservation.

Lors de sorties à but privé, il est possible de louer un véhicule sur réservation.

## **Hôpital**

Le transfert à l'hôpital n'est réalisé qu'en cas de force majeure ou sur demande.

Le personnel s'engage à accompagner le Résident jusqu'en fin de vie. La mort se rencontre, aux « Châteaux », comme ailleurs. Chacun s'engage à ce que cet événement se passe dans le respect, l'attention et la vérité.

## **Votations**

Le Résident a la possibilité de remplir son devoir de citoyen et de voter à chaque votation communale, cantonale et fédérale (voir p.16 « Courrier et appels tél. »).

## **Réclamations**

Des cartes « votre avis nous est précieux » sont à disposition pour nous faire part d'éventuelles remarques ou suggestions qui nous aideront à améliorer la qualité de nos prestations.

## **Conclusion**

Nous espérons avoir fourni toutes les informations qui pourraient vous être utiles. Toutefois, la Direction reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions et pour étudier les propositions soumises.

**« Pour vous, rien n'est trop beau, profitez de la Vie de Châteaux »**

Echallens, juillet 2024

*Nous précisons que les termes employés s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.*